

## **Ordre du jour**

1. Projet investissements 2024
2. Proposition d'adhésion à la Société Publique Locale Départementale (SPL)
3. Projet travaux mairie
4. Travaux de nettoyage parcelle A1513-497
5. Frairie 2024- proposition de course cycliste
6. Point personnel
7. Questions diverses

## **Procès-verbal du 5 octobre 2023**

L'an deux mil vingt trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil municipal de la commune de LES ESSARDS, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Monsieur VIDAL Patrick, Maire,  
D'après convocations faites le 28 septembre 2023  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux : M. VIDAL Patrick, M. BERTRAND Patrick, M. BOURSQUOT Nicolas, M. BRAT Jean-François, Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie, Mme DUPEUX Josselyne, M. GRADAIVE Michel, Madame FELLER Florence, M. HILLAIRET Christian, M. KINDER Alain, Mme VANNIER Murielle, M. ORGÉ Claude.

Absents : M. BREIDENBACH Gérard qui donne son pouvoir à M. BERTRAND Patrick et Mme FELIX Joëlle qui donne son pouvoir à Madame VANNIER Murielle.

Mme FELLER Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

### **1- Projet Investissements 2024**

- Réfection d'un mur d'enceinte de la mairie
- Réfection du petit préau de la cour d'école (toiture, zinguerie, bardage)
- Rénovation de la mairie
- Réfection de toitures des classes

Des devis seront sollicités et les projets priorités en fonction des montants.

### **2-Proposition d'adhésion à la Société Publique Locale Départementale (SPL)**

Afin d'accélérer les projets de réhabilitation ou de construction, Monsieur le maire propose d'adhérer à la Société Publique Locale Départementale (SPL).

Le capital de cette société sera à 100% public, porté par le Département, les CDAet CDC et les communes adhérentes. La participation pour les communes sera forfaitisée à 300 euros. Le coût de l'assistance technique, financière et juridique de la SPL sera quant à lui apprécié au cas par cas en fonction de la complexité des opérations confiées.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, donne son accord de principe à cette adhésion

### **3-Projet travaux mairie**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'envisager des travaux de rénovation de la mairie.

Après concertation, le Conseil municipal décide :

- dans un premier temps de prioriser les travaux de toiture pour l'année 2024
- puis de rénover les sanitaires actuels, changer les fenêtres du secrétariat et du bureau du maire et rafraîchir la salle du Conseil.

### **4-Travaux de nettoyage parcelle A1513-497**

Monsieur le maire expose :

- les parcelles A1513 et A497 se trouvant rue de l'hôtel de ville sont en état d'abandon. La végétation devient gênante pour la circulation.

Après avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- de contacter par tous les biais le propriétaire afin que les parcelles soient entretenues.
- en cas de retour infructueux, la commune prendra en charge le nettoyage et en répercutera les frais à l'intéressé.

### **5-Frairie 2024- proposition de course cycliste**

Afin d'apporter de la nouveauté, il est proposé d'organiser une course cycliste lors de la prochaine frairie en août 2024.

Le Conseil municipal valide cette proposition, avec une préconisation par rapport au parcours, qui doit être sécurisé autant pour les cyclistes que pour les usagers de la brocante, et tous les automobilistes en général.

Un groupe de travail est mis en place pour ce dossier, il sera composé de M. HILLAIRET Christian, M. BOURSIQUOT Nicolas, M. BERTRAND Patrick, M. BRAT Jean-François et M. KINDER Alain.

### **6-Point personnel**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose :

- La suppression du poste d'agent polyvalent en poste d'agent polyvalent cantine-école, grade adjoint technique 2ème classe à temps non complet à 18.07/35<sup>ème</sup>
- La création du poste de cuisinière, grade adjoint technique 2ème classe, à temps non complet à 32.18/35<sup>ème</sup>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- - d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le tableau des effectifs de la Commune :

#### AGENTS TITULAIRES

Grade	Catégorie	Echelon	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	durée hebdo du poste en centièmes	Emploi (métier Parme)	Statut	temps de travail (TP en %) ou Temps Non Complet
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	1	1	35,00 h	secrétaire de mairie	Titulaire CNRACL	100%
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>								
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	1	1	20,53 h	Agent polyvalent	Titulaire CNRACL	TNC
Adjoint technique	C	8	1	1	35 h	Agent polyvalent	Titulaire CNRACL	100%
Adjoint technique 2ème classe	C	5	1	1	32.18 h	Cuisinière	Titulaire CNRACL	TNC
Adjoint technique	C	7	1	1	5,38 h	Agent d'entretien polyvalent	Titulaire CNRACL	TNC
<b>TOTAL</b>			<b>4</b>	<b>4</b>				

#### AGENTS NON TITULAIRES

<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Adjoint administratif	C					secrétaire de mairie contractuel remplacement ou renfort		TNC
Agent recenseur	C					Agent recenseur contractuel		TNC
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>								
Adjoint technique	C					Agent polyvalent contractuel remplacement ou renfort		TNC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5			13.72 h	Agent polyvalent contractuel remplacement ou renfort		TNC
<b>Total</b>			<b>4</b>					

### Questions diverses

- Achat de petits équipements pour l'école et la salle des fêtes (budget fonctionnement) :
  - un Courant Porteur en Ligne (CPL) pour le réseau internet
  - une sonnette pour les livraisons de la cantine
- Sécuriser l'accès à l'école : les enfants arrivent à ouvrir le portail avec leurs doigts.
- Mettre en conformité le calendrier de la salle des fêtes sur le site internet de la commune pour répondre à la loi de la protection des données personnelles.

La séance est levée à 23h05

Secrétaire de séance

Patrick Vidal